

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 31 août 2007

CP 07/08-40

AIDE DU DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES COMMUNES DE GARIES, MONTECH et VERDUN SUR GARONNE

Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 €HT**.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS
PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE**

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVENTION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
1) GARIES Réfection du parvis de l'église <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 20.07.07.	112	4 000 €	4 000 €	54 %	<u>2 160 €</u>
2) MONTECH Mise en place d'un réseau d'eaux pluviales au 2ème groupe scolaire <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 10.01.07.	3 122	113 999 €	19 000 €	12 %	<u>2 280 €</u>
3) VERDUN SUR GARONNE Aménagement de la cour de l'école maternelle	2 882	7 845 €	7 845 €	12 %	<u>941 €</u>

TOTAL :5 381 €

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041434, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2007	500 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	177 979 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	5 381 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jours	183 360 €
Disponible	316 640 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 31 août 2007

CP 07/08-40

**AIDE DU DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES
COMMUNES DE GARIES, MONTECH et VERDUN SUR GARONNE**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 5 381 €:

demandes de subventions présentées dans le cadre de la politique classique

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
1) GARIES Réfection du parvis de l'église	112	4 000 €	4 000 €	54 %	<u>2 160 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 20.07.07.					
2) MONTECH Mise en place d'un réseau d'eaux pluviales au 2ème groupe scolaire	3 122	113 999 €	19 000 €	12 %	<u>2 280 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 10.01.07.					
3) VERDUN SUR GARONNE Aménagement de la cour de l'école maternelle	2 882	7 845 €	7 845 €	12 %	<u>941 €</u>

TOTAL :5 381 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041434, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,